

PROCES VERBAL

Comité syndical du 10 juin 2024

Date de convocation : 03 Juin 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	Présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Présent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Absent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Excusé
	Suppléante	Évelyne PETIOT	Excusée
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	Excusée
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Absent
	Suppléant	Stéphane PETIT	Absent
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Présent
	Suppléante	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Excusée
	Suppléant	Patrick DAVID	Excusé
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Absent
	Suppléant	Olivier PONROY	Absent
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Excusé
	Suppléante	Martine BOPPER	Présente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Excusée
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Excusé
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Excusé
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Pouvoirs	10
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Régis BLANCHET donne pouvoir à Patrice BOIRON	1
Jacques BREUILLAUD donne pouvoir à Nathalie JAMET	1
Xavier ELBAZ donne pouvoir à Dany BADET	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Catherine DUPONT	1
Jean PINIER donne pouvoir à Denis MERIGOT	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Christine RENAUDET donne pouvoir à Jean-Michel FORT	1
Nombre total de votes comptabilisés	26

INVITÉS (ÉES)		
Henry LORY	Maire de Sassièrges-Saint-Germain	Présent
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Gustin GARCIA	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre le 10 Juin à dix-huit heures à Sassierges-Saint-Germain (salle des fêtes) sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Monsieur Henri LORY, Maire de Sassierges-Saint-Germain, pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 Février 2024
- Point n°3 : Bilan 2023 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°4 : Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission animation et planification écologique
- Point n°5 : Recrutement d'un stagiaire afin de réaliser le bilan de la mise en œuvre du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°6 : Bilan du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et suites à donner : maintien en vigueur ou mise en révision du SCoT
- Point n°7 : Bilan du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024 du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°8 : Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation
- Point n°9 : Validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- Point n°10 : Renouvellement de la location de la voiture de service
- Point n°11 : questions diverses / agenda.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Nicolas THOMAS.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 février 2024

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité syndical s'était réuni le 13 Février 2024 à la Chapelle Orthemale, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 13 février 2024.

(Délibération CS 24-06-01)

Point n° 3 : Bilan 2023 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté le bilan des actions d'activité 2023 du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, conformément au document transmis, en s'arrêtant particulièrement sur les thèmes suivants :

- la présentation de l'équipe du Syndicat Mixte en 2023 : à noter, à partir du 15 septembre 2023, l'arrivée de Clara CHANZY en tant que Chargée de mission planification et chargée du PAT ;
- La présentation de l'ensemble des élus ;
- La synthèse du bilan financier ;
- Un focus sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;
- La présentation détaillée des actions de communication.

Il présente ensuite les différentes actions menées dans le domaine de l'environnement, en faveur de la trame verte et bleue et la zone Natura 2000 de la vallée de l'Indre plus particulièrement.

Enfin, Monsieur Luc DELLA-VALLE évoque :

- le bilan de la programmation LEADER 2014-2022 ;
- la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 ;
- les actions engagées en faveur de l'alimentation dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire ;
- les actions menées sur la planification écologique, tout particulièrement concernant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et les zones d'accélération pour les énergies renouvelables ;
- le point de la situation du Contrat d'objectif Territorial des Energies Renouvelables ;
- enfin, les actualités du Schéma de Cohérence Territoriale et du Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ le bilan 2023 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- A AUTORISÉ le Président à le transmettre aux EPCI membres

(Délibération CS 24-06-02)

Point n°4 : renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission animation et planification écologique

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité Syndical du 6 juin 2023 a validé le recrutement d'une nouvelle chargée de mission « animation et planification écologique », grâce aux financements obtenus au titre du Fonds Vert de l'Etat. Le financement de ce poste est également assuré actuellement dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat/DRAAF pour l'animation du Projet Alimentaire de Territoire.

A l'issue du processus de recrutement, le jury a choisi Clara CHANZY pour le poste de chargée de mission « animation et planification écologique ». Celle-ci a pris son poste le 15 septembre 2023. Un CDD pour une durée d'un an renouvelable lui a été proposé.

Les missions de Clara CHANZY telles qu'elles ont été prévues dans sa fiche de poste sont les suivantes :

- Animation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Castelroussin Val de l'Indre

- Accompagnement et portage de projets territoriaux en faveur de la planification écologique, à l'instar du travail mené pour l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne avec les communes du territoire.

Les financements au titre du Fonds Vert sont assurés pour les 2 prochaines années, soit jusqu'au 15 septembre 2026.

Les financements de l'Etat/DRAAF pour l'animation du Projet Alimentaire de Territoire se terminent au 31 juillet 2024. La Région Centre Val de Loire a été sollicitée, dans le cadre du prochain CRST, afin d'accorder par dérogation un financement anticipé pour permettre de pérenniser ce poste et les missions correspondantes. Ce financement est également nécessaire afin de préparer le dossier de demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action ».

Au regard des financements mobilisés et de la qualité du travail assuré par Clara CHANZY depuis son arrivée, il est proposé de prolonger Clara CHANZY avec, à nouveau, un CDD portant sur une durée d'un an renouvelable.

Le contrat de travail, prenant en compte cette durée d'un an, prévoit le niveau de rémunération équivalent à un grade d'attaché territorial, avec une actualisation sur la base du passage à l'échelon supérieur (3ème échelon) avec un indice brut 499, indice majoré 435.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an pour le poste de chargée de mission animation et planification écologique, avec une prise d'effet à compter du 15 septembre 2024,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 24-06-03)

Point n°5 : recrutement d'un stagiaire afin de réaliser le bilan de la mise en œuvre du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) actuel du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été lancée en 2015. Le SCoT a été approuvé le 13 mars 2018.

Afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre du SCoT, un bilan intermédiaire avait été mené courant 2022. Celui-ci avait permis de montrer :

- Une dynamique démographique en deçà des prévisions avec une poursuite de la baisse du nombre d'habitants sur le territoire, même si les tendances semblaient plutôt favorables en comparaison des périodes passées
- Une consommation d'espace qui est restée à un niveau élevé entre 2015 (date de lancement de la révision du SCoT) et 2020 (derniers chiffres disponibles en 2022), supérieur aux objectifs fixés dans le SCoT
- Des réglementations nationales (ZAN) et régionales (SRADDET) en évolution, à prendre en compte à court ou moyen terme
- Un contexte territorial qui a également évolué avec notamment la mise en œuvre du PLUi à l'échelle de Châteauroux Métropole.

La DDT36 a alerté le 22 mars 2024 sur le fait que le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre, ayant été approuvé le 13 mars 2018, aurait dû faire l'objet d'un bilan avant l'échéance de 6 ans après son adoption (soit avant le 13 mars 2024) ainsi qu'un débat au sein du Comité Syndical pour décider de la suite donnée à ce bilan (maintien en l'état ou évolution du SCoT).

Or le Pays Castelroussin Val de l'Indre avait initialement prévu, avant de tenir ce bilan, d'attendre la conclusion de la procédure de modification du SRADDET en cours afin de débattre sur le bilan à 6 ans du SCoT tout en tenant compte des évolutions du SRADDET. A noter que la modification du SRADDET menée par la Région Centre Val de Loire, lancée en 2022 et suspendue courant 2023 en attente de la parution de divers décrets d'application du ZAN (publiés le 27 novembre 2023), est en cours d'approbation et a été validée lors de la session plénière du Conseil Régional du 18 avril 2024.

Après plusieurs échanges en lien avec la fédération nationale des SCoT et la DDT36, le délai pour débattre sur le bilan du SCoT a été repoussé de 3 mois en s'appuyant sur la loi d'urgence sanitaire de mars 2020 qui avait suspendu, pendant une durée de 3 mois, un certain nombre de délais d'instruction. Le débat en Comité Syndical a donc été fixé au 10 juin 2024, au cours de la présente réunion, c'est-à-dire avant la date limite du 13 juin 2024.

Afin d'avoir un appui externe pour la réalisation du bilan du SCoT, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a recherché un ou une stagiaire en formation Master Urbanisme et Aménagement. Le contexte exposé explique également que le Pays ait anticipé au maximum la date de son arrivée. Après publication d'un avis de stage dans diverses universités au niveau national, le Pays a choisi de recruter un stagiaire en Master 2 « Urbanisme et Aménagement », parcours « Villes et Territoires » à l'université de Nantes.

Il s'agit de Gustin GARCIA. Celui-ci a notamment travaillé sur un diagnostic de territoire et un projet d'urbanisme d'une commune de Loire-Atlantique (Trans-sur-Erdre), sur l'élaboration de fiches d'identification de potentiels fonciers du Grand Angoulême ou sur une étude territoriale d'un quartier (Dalby) à Nantes.

Son stage portera sur une durée de quatre mois prévue du 13 mai 2024 au 13 septembre 2024. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024.

Lors de la réunion du 28 mai 2024, les membres du Bureau Syndical ont émis un avis favorable pour ce recrutement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A AUTORISÉ le Président à assurer le recrutement d'un stagiaire afin de réaliser le bilan de la mise en œuvre du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents avec une prise d'effet anticipée à compter du 13 mai 2024.

(Délibération CS 24-06-04)

Point n°6 : Bilan du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et suites à donner : maintien en vigueur ou mise en révision du SCoT

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle en introduction que le SCoT du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre est arrivé au terme des six années depuis son approbation le 13 mars 2018. Un bilan de la mise en œuvre du SCoT a donc été réalisé et celui-ci doit permettre, à l'issue de sa présentation, de statuer sur le maintien du SCoT en vigueur ou sur sa mise en révision.

Monsieur Christophe AUFRERE indique en préambule que le bilan a été réalisé au regard de l'article L 143-28 du Code de l'Urbanisme. Celui-ci fixe notamment que l'analyse des résultats de l'application du schéma doit permettre d'évaluer son impact notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. Ces thématiques ont été également complétées par une analyse du territoire en matière démographique, sur l'habitat et sur l'activité économique autre que commerciale.

Il a également été précisé qu'un volet important du bilan porte sur l'analyse de la consommation d'espace, dans le contexte de la modification en cours du SRADDET de la région Centre-Val-de-Loire qui prend en compte les objectifs de zéro artificialisation nette qui devra s'appliquer d'ici à 2050 et fixe une enveloppe foncière pour chaque SCoT sur la première période décennale 2021-2030.

Cette enveloppe est fixée à 221 ha pour le territoire, à comparer à l'objectif inscrit dans le cadre du SCoT actuel du Pays Castelroussin Val de l'Indre, fixé au total à 445 ha sur 20 ans (période 2018-2038), soit en moyenne sur 10 ans égal à 222,5 ha.

Monsieur Gustin GARCIA a commencé la présentation du bilan par une partie sur la démographie.

On constate à l'heure actuelle une tendance générale de décroissance démographique à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Cette tendance générale peut fluctuer dans le temps et selon les communes, mais elle est une constante et est donc contraire aux perspectives qui avaient été prévues dans le SCoT.

D'autre part la population du territoire de SCoT est vieillissante : la part des plus de 60 ans au sein du Pays est supérieure à la moyenne régionale et nationale.

Globalement 40% de la population active départementale se trouve sur le territoire du Pays. Celui-ci se caractérise également par une sur-représentation des ouvriers et employés avec, dans le même temps, une concentration locale d'emplois très qualifiés : un cadre sur 2 habitant l'Indre est situé dans le périmètre du Pays.

Monsieur Christophe AUFRERE a ensuite évoqué largement la thématique de l'environnement.

Le territoire est caractérisé par des tensions certaines sur les enjeux liés à l'eau, qu'il s'agisse des problématiques de quantité ou de qualité de l'eau.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau et traiter les pollutions diffuses, de nombreuses actions sont menées actuellement, que ce soit sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable (un PAEC a notamment été relancé en 2023 sur les captages prioritaires de Buzançais, Déols et Ardenes).

De même le SABI 36 (syndicat d'aménagement du bassin de l'Indre) mène déjà, et lance de nouvelles actions, pour la restauration de la rivière.

Concernant les problématiques générées par les épisodes de sécheresses récurrents dues, en grande partie, au réchauffement climatique, il se concrétise par des arrêtés de restriction des usages de l'eau de plus en plus fréquents, sur des périodes de plus en plus longues. Des actions pour générer des économies (renouvellement des réseaux d'eau potable par exemple), ainsi que stocker l'eau (bassins ou cuves de récupération d'eau de pluie) ont tendance à se généraliser dans les communes et devront se poursuivre à l'avenir.

Par ailleurs le territoire est caractérisé par un environnement et une biodiversité, comparé à d'autres, relativement préservés. La diversité est un atout déjà connu : vallée, étangs et zones humides, forêt de Châteauroux, boisements épars, présence d'un réseau de trames vertes et bleues bien identifiées et valorisées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur.

La préservation et la valorisation des espaces naturels passent par la poursuite des actions déjà menées, par exemple : animation de sites Natura 2000, programme de replantations de haies, Atlas de Biodiversité de Châteauroux Métropole, projet d'Atlas de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, ...

D'autre part des actions en faveur de l'environnement, destinées plus particulièrement vers l'agriculture, sont en cours depuis plusieurs années : mise en place de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), accompagnements des projets en faveur de circuits courts, ... Il est également utile de rappeler que 4 communes du Pays se situent sur le périmètre du Parc Naturel Régional de la Brenne et bénéficient ainsi à ce titre de programmes d'actions portés par le PNR. On peut notamment citer récemment la signature d'un nouveau contrat territorial sur les zones humides qui permettra de mener la réalisation d'actions pour la reconquête de ces milieux riches en biodiversité et utiles pour la gestion des risques inondations et la préservation de la qualité de l'eau.

Autre volet lié à l'environnement et au patrimoine naturel, l'appréhension en matière du paysage est toujours difficile à évaluer lors de la réalisation d'un bilan de ce type. Comme déjà indiqué, le territoire est composé d'une diversité de sites, qui compose un paysage varié, parfois ouvert (paysage de Champagne Berrichonne au nord) ou plus fermé (bocages, étangs, ...) vers le sud.

Le territoire est également construit autour de petites communes et de hameaux, typiques des régions historiques qu'elles représentent, avec par exemple : Jeu-les-Bois et Arthon vers le Boischaut sud, Vendoeuvres, Méobecq, ... en Brenne, Mâron et Sassierges-Saint-Germain en Champagne Berrichonne ou Argy vers le Boischaut nord.

A noter que le PNR Brenne avait mené ces dernières années un inventaire sur les paysages des étangs et un travail de projection prenant en compte le contexte du réchauffement climatique. Cette action devra être prise en compte dans les scénarios d'aménagements futurs de ce territoire.

Enfin monsieur Christophe AUFRERE évoque les enjeux sur les risques naturels et technologiques et la transition écologique.

En matière de transition énergétique, le bilan montre un résultat plutôt positif en matière d'énergie. Le Plan Climat Air Energie Territorial porté par Châteauroux Métropole a notamment insufflé une dynamique pour le développement des énergies renouvelable : projets photovoltaïques sur toiture et au sol sur d'anciennes friches (Martinerie), géothermie, biomasse, ...

Une démarche de sensibilisation sur la pollution lumineuse est également lancée à l'échelle départementale et du Pays, celle-ci est à poursuivre afin d'initier des actions à court terme.

D'autre part le territoire est porteur d'actions innovantes qui sont à souligner et doivent permettre de s'inscrire dans les projections d'aménagement à court et moyen termes :

- Projet de recherche MUSE (intégrer la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme), mené à l'échelle de Châteauroux Métropole
- Etude sur les îlots de chaleur urbains en cours sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Monsieur Gustin GARCIA présente ensuite la partie du bilan portant sur les mobilités, les transports et les déplacements.

Le SCoT avait fixé de nombreuses orientations pour améliorer les déplacements sur le territoire : désengorger les centres-villes impactés par un fort trafic automobile (mise en œuvre de la déviation de Villedieu-sur-Indre notamment) ; développer les aires de covoiturage (Saint-Lactencin, Déols, ...) ; améliorer l'offre ferroviaire et requalifier le quartier de la gare de Châteauroux.

L'objectif est notamment de développer des modes de mobilité alternatifs à la voiture, notamment par le développement des modes actifs (piéton, vélo, ...) et la remise en service de lignes ferrées (phase d'étude pour la remise en service du tronçon entre Buzançais-Loches).

Malgré tout la voiture reste le mode privilégié de déplacement. Le développement de son électrification et du covoiturage pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques sont notamment nécessaires.

Châteauroux Métropole a établi un schéma cyclable à l'échelle intercommunale dont la mise en œuvre se concrétise ces dernières années. Cet axe de travail vient compléter la mise à disposition du réseau de bus gratuits qui couvre depuis 2000 l'ensemble du territoire intercommunal et s'est même étendu, depuis 2022, vers Villedieu-sur-Indre.

En complément un plan de mobilité est en cours d'étude à l'échelle de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et visera à offrir à court et moyen termes de nouvelles solutions de mobilité sur ce territoire majoritairement rural.

Monsieur Gustin GARCIA présente également un volet très détaillé relatif à l'habitat.

En cohérence avec l'objectif d'une hausse de la population, le SCoT s'était fixé un objectif ambitieux de construction de logements, à hauteur de 395 nouveaux logements par an en moyenne. Cet objectif n'est pas atteint, en cohérence avec la baisse démographique constatée, environ 252 logements par an ont été autorisés en moyenne par an (source : Sitadel – 01/01/2018 au 01/01/2024).

Généralement, le SCoT qui s'était fixé pour objectif de développer la construction par densification, et non plus seulement par extension urbaine, et de diversifier et densifier les formes d'habitat, a atteint cet objectif.

Sur le pôle urbain majeur (Châteauroux, Déols, Le Poinçonnet et Saint-Maur), près des deux tiers des logements produits sont de type collectifs ou individuels groupés. La tendance est la même sur le pôle urbain majeur de Buzançais où près de la moitié des logements sont des collectifs ou des logements individuels groupés.

Enfin sur les pôles secondaires (Ardenes, Villedieu-sur-Indre et Niherne), environ 64% sont des logements individuels (il était prévu au maximum 75%), sur les autres communes ce taux est de 84% (maximum fixé à 90%).

Il est à noter que la dynamique de construction est très hétérogène sur le territoire, en comparaison aux objectifs fixés dans le SCoT. Les communes rurales ont consommé pour l'habitat globalement environ 69% de la surface prévue dans le SCoT (58 ha sur un total prévu sur 20 ans de 84 ha), les pôles secondaires environ 43% (soit près de 20 ha sur un total prévu de 46 ha).

A contrario les consommations sont relativement faibles sur le pôle urbain majeur (25% consommés, soit 56 ha sur un total de 220 ha) et sur le pôle urbain de Buzançais (5% consommés, soit 1,8 ha sur 30,6 ha prévu au total).

Au total la consommation foncière pour l'habitat s'est élevée à 136 ha environ entre 2018 et 2023, soit 36% de l'objectif global du SCoT qui a été fixé à 380,6 ha.

La dynamique de rénovation des logements est forte sur le territoire depuis de très nombreuses années, grâce à la volonté des collectivités qui portent, avec l'appui de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

De plus le département de l'Indre accompagne également les propriétaires privés pour l'adaptation des logements en fonction du vieillissement et du handicap pour permettre le maintien à domicile par l'intermédiaire d'un programme d'intérêt général.

Malgré ces actions la vacance constatée sur le territoire ne diminue pas, la part des logements vacants en 2020 (derniers chiffres disponibles fournis par l'INSEE) porte le taux de vacance à près de 12%. Il faut toutefois noter une relative décélération de l'augmentation.

De plus le travail mené par les collectivités, par exemple Châteauroux Métropole, a permis de montrer que le nombre de logements réellement vacants, et donc disponibles sur le marché, n'était pas aussi élevé.

Le net ralentissement ces derniers mois dans le secteur de la construction devrait retendre le marché à court terme et moyen terme et justifier de nouveau la relance de programmes d'habitat.

Monsieur Gustin GARCIA aborde ensuite le volet sur l'économie.

En matière économique, le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre avait notamment fixé l'objectif de diversifier l'économie par l'accueil d'activités « de toute nature ».

Entre 2018 et 2023, si en terme de surfaces nouvellement créées les entrepôts prédominent (environ 64% des surfaces créées), la typologie des autres secteurs est particulièrement hétérogène : commerces (8%), industrie (8%), exploitations forestières ou agricoles (8%), bureaux (5%), ainsi qu'hôtels, services publics ou secteur de l'artisanat composent les activités ayant généré de la création de surfaces bâties pour l'activité économique.

Il présente ensuite la partie du bilan relative aux implantations commerciales.

Le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'était fixé plusieurs objectifs en matière d'accueil des activités commerciales. Il a notamment prévu de cibler l'accueil de ces activités dans les espaces identifiés, dans le tissu urbain et les zones d'activités en périphérie.

Il visait également à promouvoir une certaine exigence environnementale et paysagère des zones d'activité (végétalisation, architecture, énergies renouvelables) et à créer et conforter des centralités commerciales.

Ainsi l'implantation des grandes surfaces commerciales a été ciblée sur les zones d'activités périphériques existantes, Saint Maur - Cap Sud en premier lieu, ainsi que Le Poinçonnet (Forum) et Déols (Grandéols). D'autres périmètres inscrits parmi les polarités commerciales du SCoT sont également ciblés pour des activités commerciales, à l'image du centre-ville de Châteauroux (implantations de nouveaux commerces « locomotives ») et de la rue Pierre Gaultier autour du centre commercial et en cohérence avec le projet de création d'une nouvelle passerelle proche de la gare de Châteauroux pour relier le centre-ville.

Le bilan général est toutefois à relativiser en matière d'activité commerciale, par les changements rapides qui peuvent notamment survenir dans le monde du commerce et des services.

A noter que le territoire est doté de plusieurs dispositifs contractuels en cours dotés d'un volet sur le commerce (Action Cœur de Ville et Programme de renouvellement urbain de Châteauroux, programmes Petite Ville de Demain à Déols, Ardentes, Buzançais et Villedieu-sur-Indre).

Enfin monsieur Gustin GARCIA présente la première partie du volet sur l'analyse de la consommation d'espace. Comme indiqué précédemment, au total la consommation foncière pour l'habitat s'est élevée à 136 ha environ entre 2018 et 2023, soit 36% de l'objectif global du SCoT qui a été fixé à 380,6 ha.

Pour l'activité économique, cette consommation foncière se serait élevée à 220,5 ha environ sur la même période. Or l'objectif global du SCoT entre 2018 et 2038 prévoit une enveloppe foncière pour l'économie fixée à 64 ha.

Monsieur Christophe AUFRERE rappelle que les fichiers disponibles pour analyser la consommation d'espaces « NAF » (Naturels, Agricoles et Forestiers) sont fournis par le CEREMA et sont issus de l'exploitation des fichiers fonciers retraités.

L'analyse des données sur l'économie a permis de montrer une forte concentration de la consommation théorique au Nord-Est de l'agglomération (Coings, Déols, Diors et Etretchet).

Après une analyse par communes et par années des surfaces indiquées comme consommées, il a été décidé de retirer les surfaces suivantes :

- 55 ha en 2022 à Coings.
Il s'agirait d'un changement de destination de parcelles de l'aéroport, sur une emprise située à cheval entre la dernière partie de la piste et l'espace agricole située dans le prolongement, sans évolution réelle sur le terrain.
- 12,9 ha en 2021 répartis entre Déols, Diors et Etretchet et 18 ha à Diors en 2018 et 2019.
Il s'agirait des projets photovoltaïques « Martinerie Nord » et « Martinerie Sud » aménagés sur le site de l'ancienne base militaire.
- 95 ha en 2019 répartis entre Déols et Etretchet.
Il s'agirait des terrains utilisés pour la construction du CNTS, projet d'ampleur national, implanté en majorité sur le site de l'ancienne base militaire.

Après prise en compte de ces corrections à partir des données du CEREMA, la surface de consommation foncière pour l'activité économique est de 40,9 ha, à comparer à l'objectif global du SCoT fixé à 64 ha entre 2018 et 2038. Bien que plus réaliste (en comparaison des données « brutes » du CEREMA) et conforme à la réalité, cette consommation est toutefois élevée : elle s'élève à 64 % de l'objectif global fixé sur le volet économique.

A partir de cette analyse actualisée, la consommation d'espaces « NAF » entre 2018 et 2023 est donc au total de 190,5 ha (43% de l'objectif globale de consommation), décomposée dans le détail par 136,6 ha pour l'habitat, 40,9 ha pour les activités économiques et prenant en compte également 13 ha « divers », c'est-à-dire occupés par des infrastructures de transports ou à destination mixte ou inconnue.

A partir de l'enveloppe totale du SCoT pour 20 ans fixée à 445 ha, il reste donc 254 ha d'espaces « NAF », soit 57% du total, consommables à l'horizon 2038.

L'analyse par année montre un ralentissement entre 2018 et 2021, certainement dû en partie à la crise sanitaire, avant un effet « rattrapage » en 2022.

Globalement, à partir de l'analyse chiffrée sur les 5 premières années du SCoT (soit 25% du temps passé), la consommation d'espace s'élève globalement à environ 43% et l'enjeu de maîtrise de la consommation doit donc se poursuivre et s'accroître à l'avenir.

Monsieur Luc DELLA-VALLE conclue cette présentation et remercie monsieur Gustin GARCIA pour le travail réalisé. Les résultats ainsi présentés doivent permettre d'apprécier la pertinence de maintenir en l'état le SCOT du Pays Castelroussin Val de l'Indre, ou d'engager une révision partielle ou totale de ce document.

Après échanges avec les membres du Comité Syndical, monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que les membres du Bureau Syndical se sont exprimés en faveur du maintien en l'état du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Monsieur Michel GEORJON indique que la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole est également favorable au maintien du SCoT actuel.

En conclusion, considérant :

- que le SCoT, document cadre en matière de planification pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, a été approuvé le 13 mars 2018,
- qu'il appartient au Syndicat Mixte, en application des dispositions de l'article L 143-28 du Code de l'Urbanisme, de procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT et de délibérer sur son maintien ou sur sa révision partielle ou complète six ans au plus tard après la délibération portant approbation du document,
- que l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 a suspendu le délai de mise en œuvre du SCoT du 25 mars 2020 jusqu'au 23 juin, repoussant ainsi l'échéance pour évaluer le bilan du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et décider des suites à donner.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le bilan du suivi de la mise en œuvre du SCOT du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- A VALIDÉ le maintien en vigueur du SCoT, conformément aux dispositions de l'article L 143-28 du Code de l'Urbanisme,
- A AUTORISÉ le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point n°7 : Bilan du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024 du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le CRST 2018-2024 se terminera officiellement le 14/09/2024.

La dotation globale de 16 282 000 euros est quasiment consommée ou fléchée.

Le tableau détaillé par porteurs de projet bénéficiaires (fichier joint au dossier de séance) récapitule l'ensemble des projets. Il reste à ce jour :

- Quelques dossiers validés au niveau des EPCI et du Pays, à déposer ou finaliser en lien avec les services instructeurs de la Région (surlignés en vert)
- Quelques dossiers à valider par le PAYS (surlignés en jaune), dès que ceux-ci auront été déposés officiellement.

A noter qu'il reste à ce jour des crédits disponibles pour de nouveaux projets sur les axes suivants du CRST :

- Axe « Biodiversité » : 59 100 euros
- Enveloppe « A vos ID » : 88 697 euros.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte du bilan du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024 du Pays Castelroussin Val de l'Indre tel que présenté.

Point n°8 : Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que depuis le début de l'année 2024, une concertation a été engagée avec la Région Centre Val de Loire afin d'aboutir à la signature des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Cette concertation associe les territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Pays et de la communauté de communes d'Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse, à l'échelle d'un nouveau bassin de vie défini par la Région.

Le montant destiné par la Région pour la prochaine contractualisation, sur la durée globale de six ans et pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, reste au même niveau que lors du précédent CRST, c'est-à-dire de 16,282 millions d'euros.

L'engagement de la Région est pluriannuel, il porte sur une durée de six ans avec deux périodes de trois ans et la possibilité de report de crédits entre les deux périodes.

Monsieur Christophe AUFRERE rappelle que le nouveau cadre des prochains CRST renforce l'intervention de la Région en faveur des actions de lutte contre le réchauffement climatique. Un premier bloc d'intervention porte sur les domaines de la biodiversité, des mobilités, l'animation des PAT,... Il est prévu qu'à minima 40% des crédits soient fléchés sur ce premier bloc, dont 10% spécifiquement pour les actions en faveur de la biodiversité.

Le deuxième bloc d'intervention porte sur les services, l'économie, la culture, ... et concernera 60% maximums des crédits du CRST.

Le calendrier de concertation qui s'est tenu à ce jour est le suivant :

- Réunion de cadrage, au siège de la Région avec les élus de la Région et présidents des EPCI et Pays, qui s'est tenue le 26 janvier 2024
- Une première réunion de concertation politique, organisée au sein de la maison de la Région à Déols le 9 avril 2024
- Une réunion élargie de concertation avec les acteurs socio-professionnels, organisée au centre socio-culturel de Déols, le 31 mai 2024.

Ces différentes phases de travail ont vocation à alimenter la Convention d'objectifs et de moyens, dont une première version doit être proposée par la Région courant juin 2024 en vue d'échanges au cours de l'été et d'une validation dans les instances des différentes collectivités après les congés estivaux.

En parallèle les projets de Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), à l'échelle des EPCI (Châteauroux Métropole et la communauté de communes Val de l'Indre Brenne), vont être préparés afin d'être prêts à être signés au plus tôt après la signature de la Convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur Luc DELLA-VALLE précise en complément que les enveloppes financières entre EPCI vont être à discuter prochainement, et que la répartition sera opérée en concertation avec la Région sur la base des projets proposés. Il ajoute également que la durée des contrats portera sur deux périodes de trois ans, et qu'une phase de négociation permettra de réajuster les enveloppes financières à l'issue des trois premières années.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de ce point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation pour l'élaboration des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Point n°9 : Validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité Départemental de randonnée pédestre a pour objectif – avec l'appui de son réseau de baliseurs officiels – de veiller à la protection des sentiers, de leur environnement et au bon état du balisage. Il effectue cette mission sur le GR 46.

Comme chaque année, le Comité Départemental de randonnée pédestre sollicite les Pays concernés par ce sentier sur le département – au prorata du linéaire – afin d'assurer une homogénéité du balisage. Pour l'année 2024, le montant est proche des années antérieures, le devis sollicité auprès du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'élève ainsi à 1 036,16 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ et A AUTORISÉ le Président à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et à passer l'écriture en dépense de fonctionnement à l'article 61558 « autres biens mobiliers ».

(Délibération CS 24-06-06)

Point n°10 : Renouvellement de la location de la voiture de service

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le véhicule de service du Pays Castelroussin Val de l'Indre, une Toyota Yaris essence, est loué par convention en location longue durée depuis juin 2019. Le contrat, d'une durée initiale de 3 ans, avait été prolongé de 2 ans supplémentaires et arrive donc à échéance le 17 juin 2024.

Il convient donc de renouveler le véhicule de service du Pays. Une mise en concurrence a été menée, celle-ci a fait apparaître le véhicule le moins cher et disponible comme étant une Renault Clio (type évolution TCE90 5CV).

Le Bureau Syndical le 28 mai 2024 a émis un avis favorable pour passer commande de ce véhicule avant fin mai, ceci afin de permettre au concessionnaire retenu de réserver un véhicule avant le 17 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ la proposition formulée pour le renouvellement de la location de la voiture de service du Pays,
- A AUTORISÉ le Président à passer la commande et à signer tous les actes afférents au renouvellement de la location longue durée de la voiture de service.

(Délibération CS 24-06-07)

Point n°11 : questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE a informé les participants des dates des prochaines réunions des instances administratives du Pays, celles-ci seront toutefois confirmées ultérieurement :

- Bureau Syndical (pour les membres désignés) :
le mardi 10 septembre à 18h00 (salle de réunion du Pays)
- Comité Syndical :
le mercredi 25 septembre à 18h00 (Vendoeuvres).

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40.